

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.209

**Déclaration de
travaux - Bâtiment
occupé par First
Labo Médical
Group (FLMG)**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean- Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

AFFAIRES GENERALES / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

**DECLARATION DE TRAVAUX - BATIMENT OCCUPE PAR FIRST LABO MEDICAL GROUP
(FLMG)**

La ComAGA est propriétaire d'un bâtiment industriel situé dans la Zone Industrielle n° 3, occupé par First Labo Medical Group (F L M G).

Afin d'améliorer la fonctionnalité des expéditions et de limiter les accès sur le site, il convient de créer un auvent au niveau du quai d'expédition et de mettre en place une clôture en limites de propriété équipée de portails au niveau des accès du site.

Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de déposer auprès de la Mairie de Gond-Pontouvre une déclaration de travaux.

Le montant de cette dépense est estimé à 26 000 € HT et sera répercuté sur le loyer par avenant au bail.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer auprès de la Mairie de Gond-Pontouvre la déclaration de travaux pour ce projet

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 juillet 2006

Affiché le :

06 juillet 2006